

Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR) et périmètres AFP



rencontre annuelle de la FDAFP 73

Visio conférence

02 novembre 2020

Le PDIPR en SAVOIE



- ➔ Outil réglementaire opposable aux tiers, cadré par le code de l'environnement (Art L.361-1)

- ➔ Objectifs :
 - 1**-garantir l'accès aux espaces naturels par l'ouverture au public d'itinéraires de randonnée

 - 2**-protection légale du patrimoine sentier (inscription dans les documents d'urbanisme, par ex un chemin rural inscrit au PDIPR ne peut plus être aliéné).

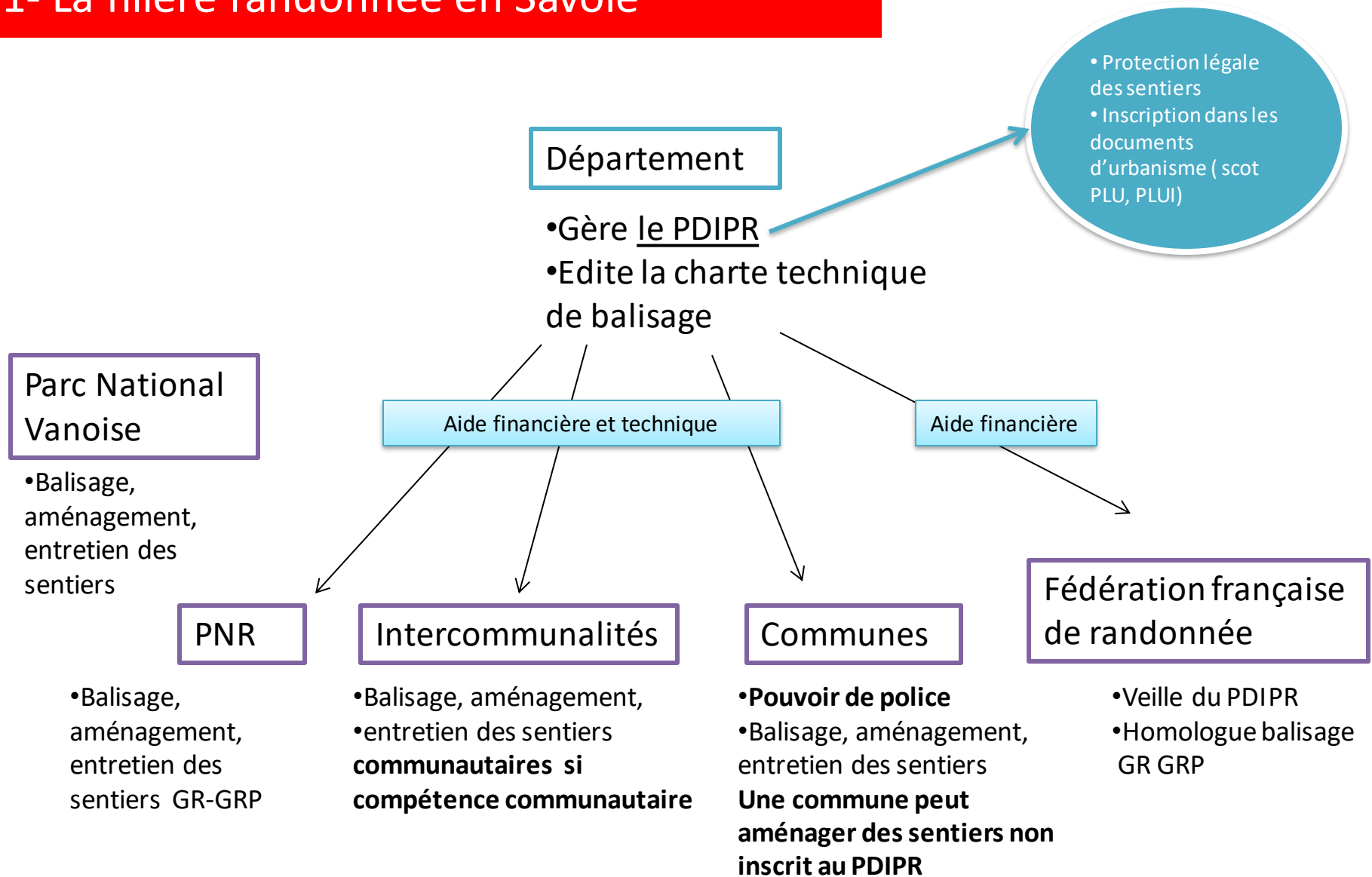
 - 3**-outil de développement touristique

1- Le PDIPR en Savoie

- ➔ Concerne 3 pratiques de randonnée : randonnée pédestre, équestre et VTT
- ➔ Le PDIPR peut emprunter des sentiers situés sur voies ou parcelles publiques ou sur voies privés en cas d'accord du propriétaire pour autoriser le passage sur sa parcelle
- ➔ Existe en Savoie depuis 1989, **7200** km de sentiers inscrits à ce jour.

Attention: certains sentier ou itinéraires peuvent être aménagés sans être inscrits au PDIPR ! Le PDIPR ne concerne pas la pratique événementiel (trail, course vtt)

1- La filière randonnée en Savoie



A black and white cow is shown in profile, leaning its head against a wooden signpost. The cow's mouth is open, appearing to lick or sniff the wood. The signpost is made of several horizontal wooden planks. The background features a lush green valley with a rocky scree slope leading up to snow-capped mountains under a clear blue sky. The overall scene is bright and sunny.

Interactions PDIPR / AFP

Col de la Sachette 2000
Refuge de la Motta 1915

2- Interaction PDIPR -AFP



42 AFP



40 communes support d'AFP



25 % des AFP ont comme propriétaire principal la commune

40 100 HA couverts par les territoires d'AFP



Environ 500 km de sentiers PDIPR traversent une AFP

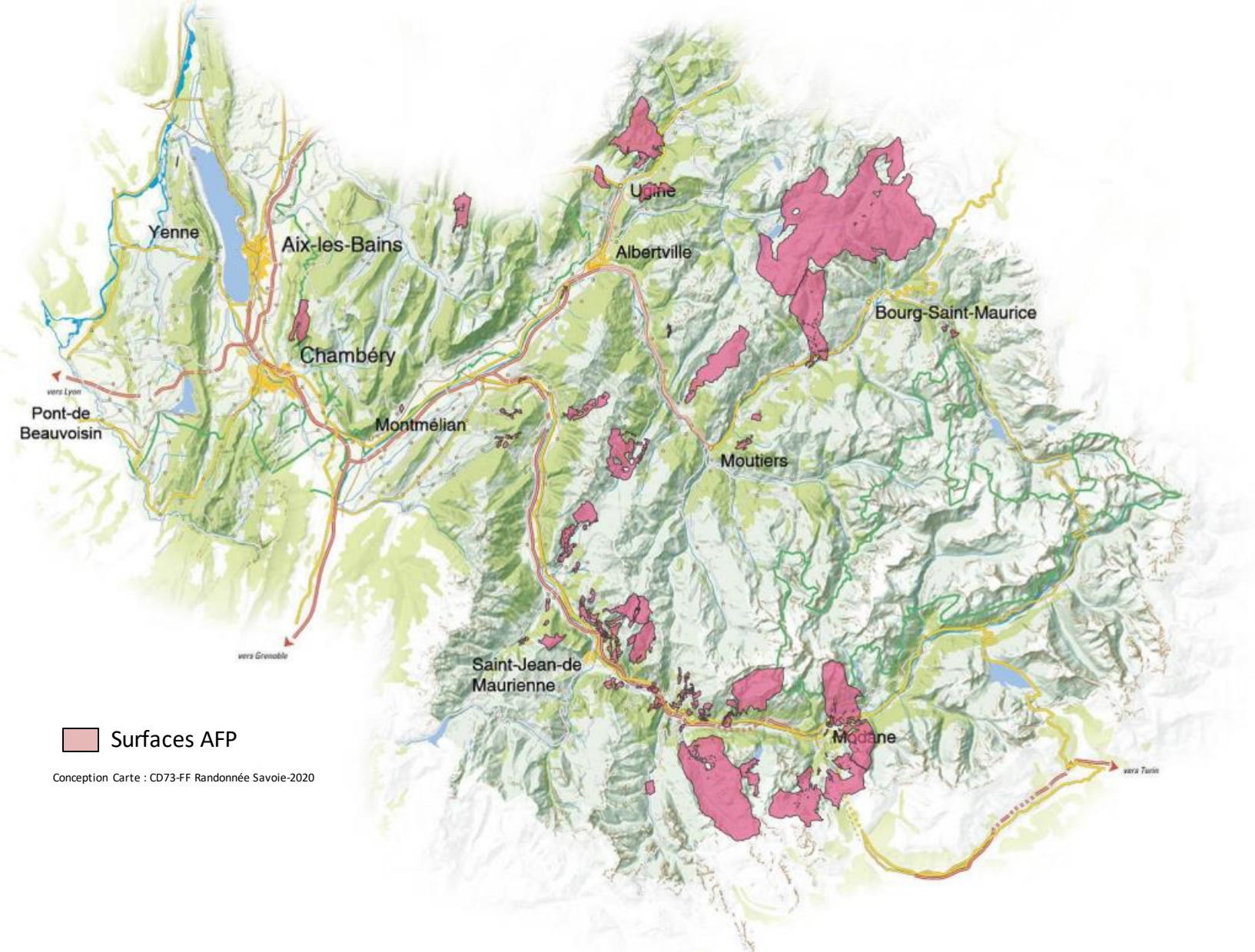


5022 parcelles concernés par un sentier PDIPR



1859 propriétaires uniques concernés au sein des AFP par un sentier PDIPR

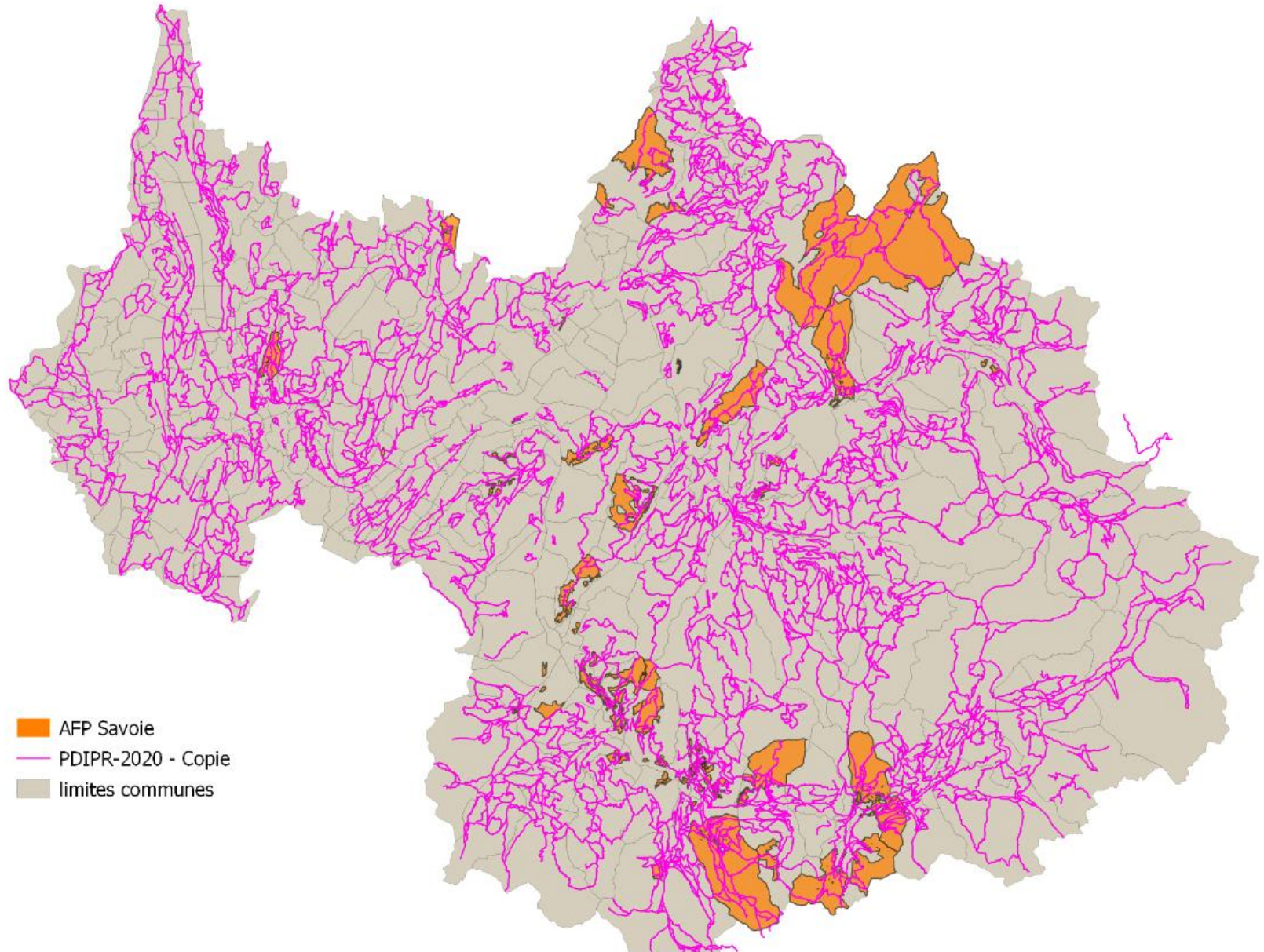
2- Carte générale AFP



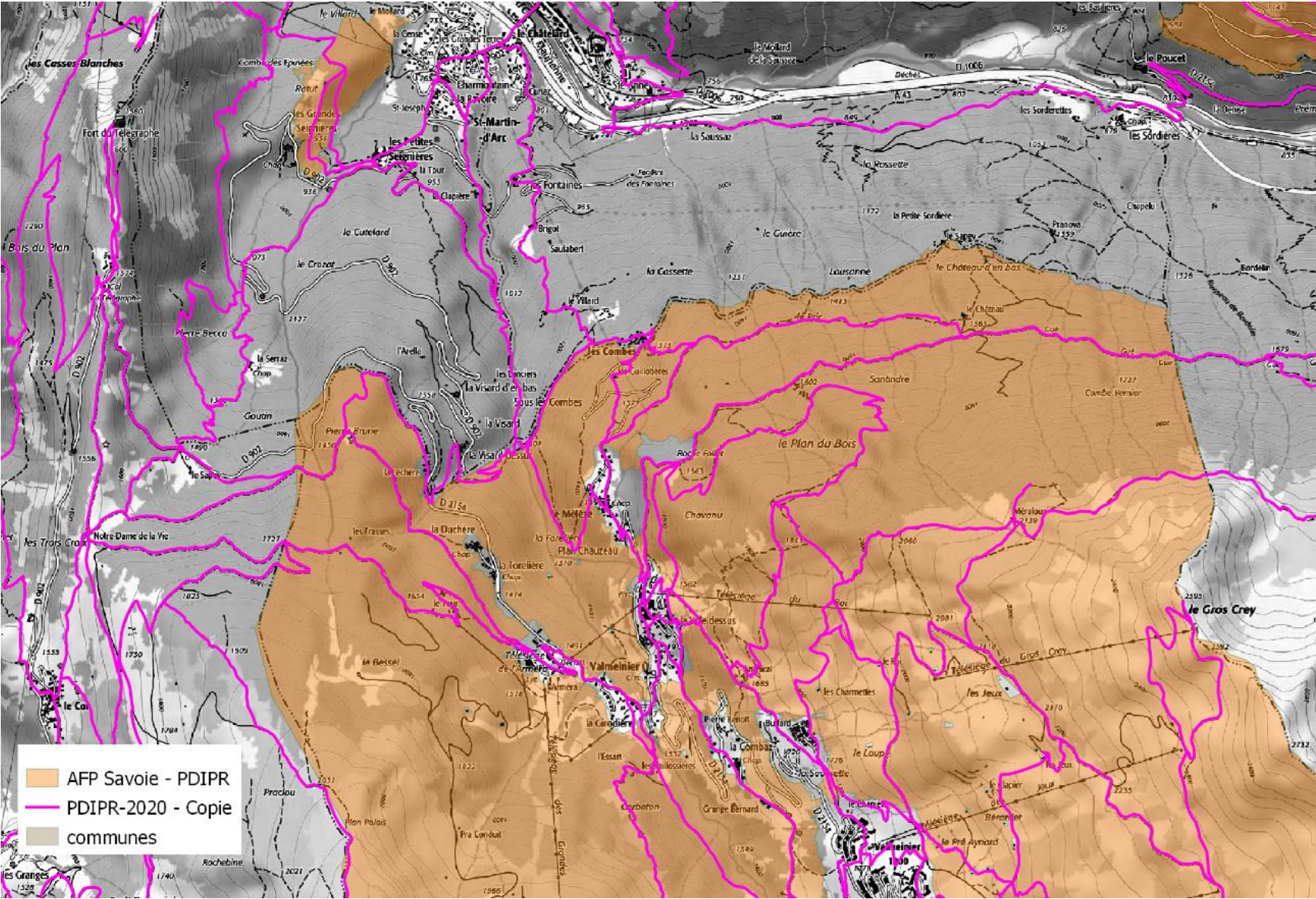
Surfaces AFP

Conception Carte : CD73-FF Randonnée Savoie-2020

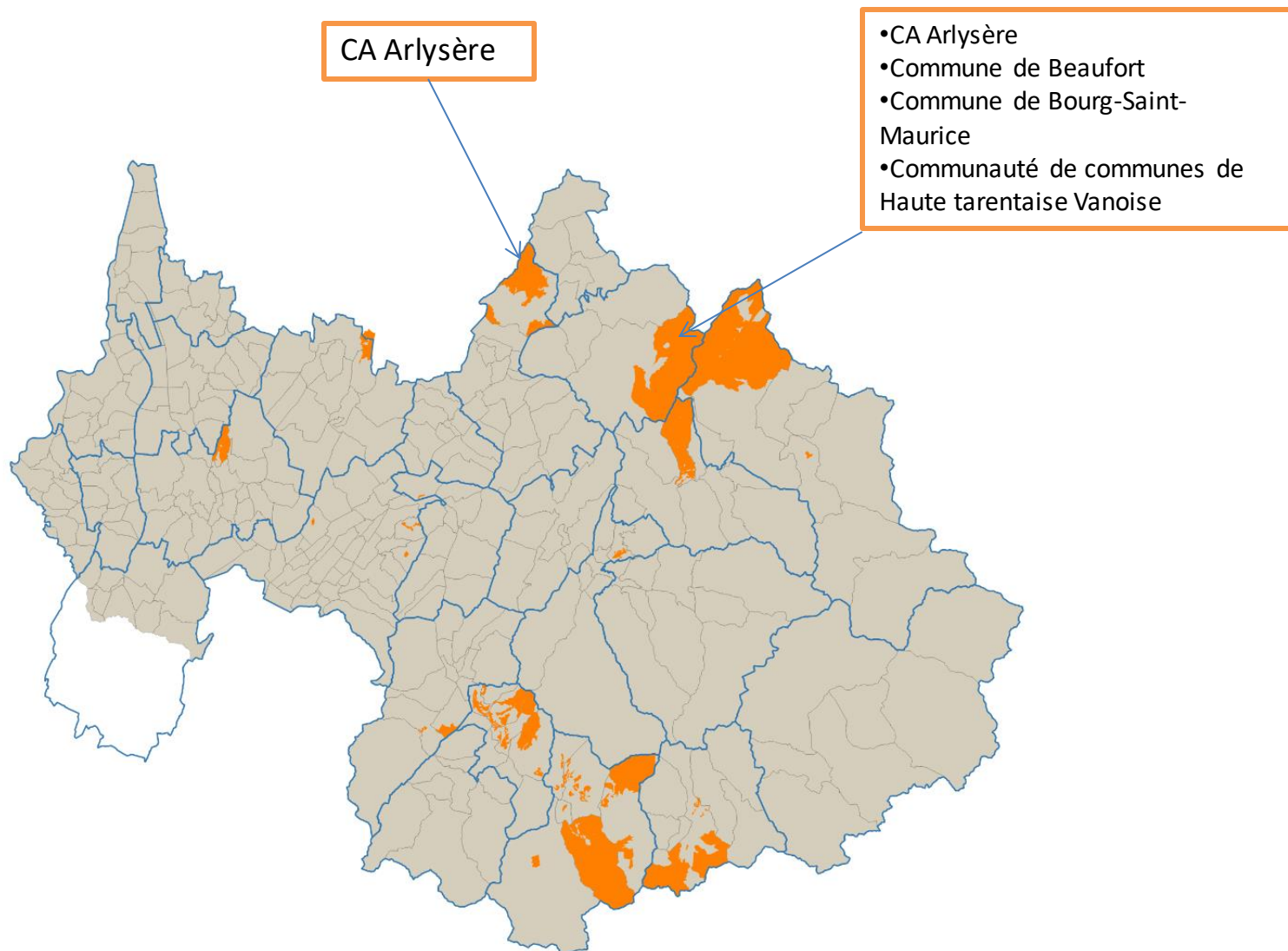
2- Carte générale PDIPR



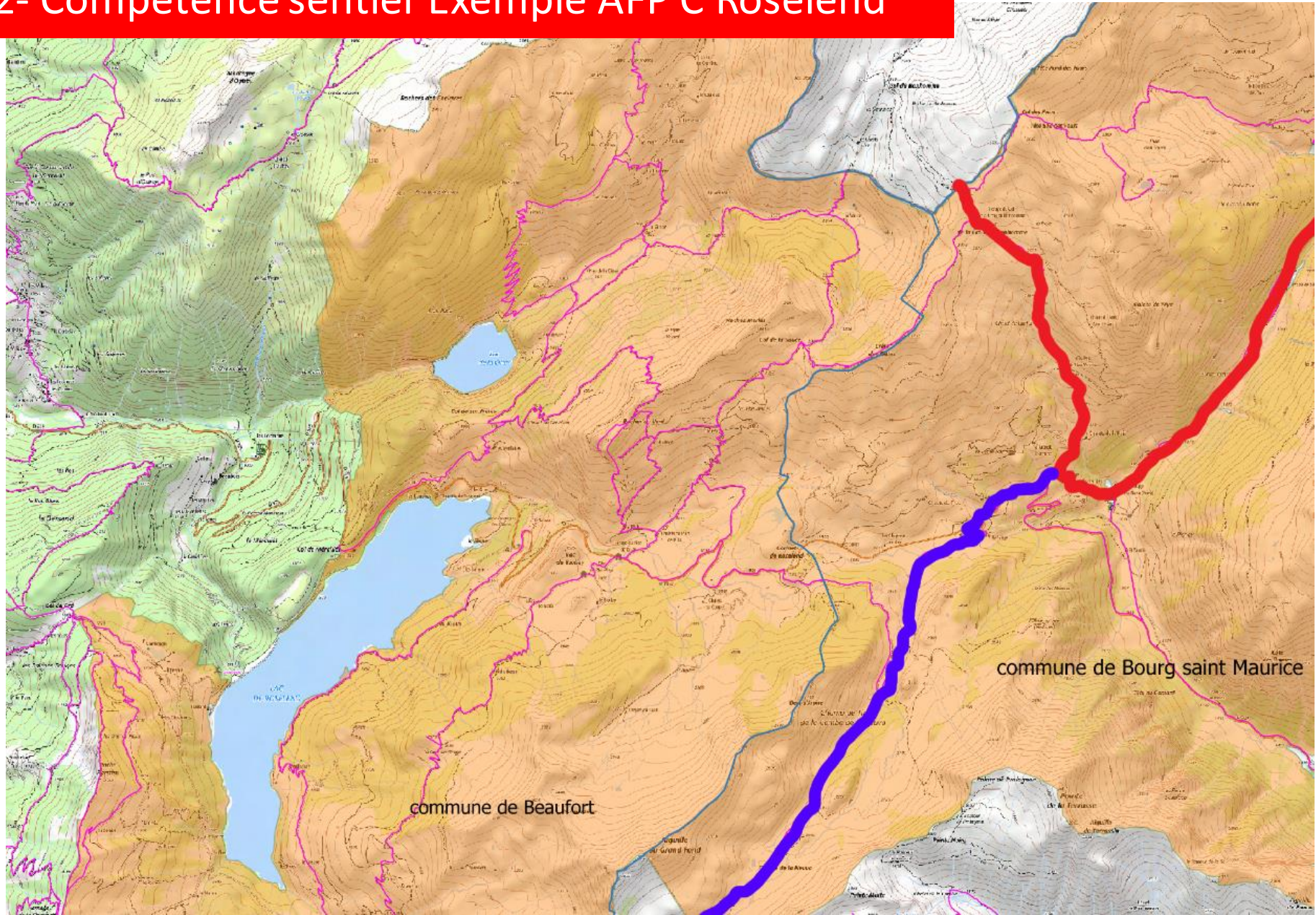
2- Interaction PDIPR -AFP : exemple densité



2- Compétence sentier Exemple AFP C Roselend



2- Compétence sentier Exemple AFP C Roselend



Constat sur la contractualisation rando PDIPR/AFP en Savoie:

- Cas 1 Convention en direct maitre d'ouvrage – propriétaire,
- Cas 2 convention entre AFP et le maitre d'ouvrage
- Cas 3 pas de mode de contractualisation

Enjeu de la contractualisation

- ➔ Actuellement le cadre législatif actuel ne nécessite pas forcément de contractualisation entre les différents utilisateurs et aménageurs de l'espace.

- ➔ Etablir une convention entre le maître d'ouvrage sentier et l'AFP (qui est ensuite communiqué aux propriétaires et aux exploitants)
 - précise les rôles de chacun
 - cadrage des pratiques (autorisés sur quel linéaire ? Événementiel, et procédure d'autorisation, répartition de l'espace).
 - qui fait quoi sur le périmètre ?
 - Qui est responsable de quoi?
 - Outil de dialogue et de concertation

2- Interaction PDIPR -AFP

Objectif de la contractualisation :

le conventionnement permet d'optimiser, l'aménagement, l'organisation de l'espace, clarifier les rôles de chacun, et clarifier les responsabilités prise par chacun.

Garantie l'ouverture au public d'un certains nombre d'itinéraires de randonnée

Garantir la vocation initiale des AFP et notamment dans le cadre de l'activité pastorale

Garantir la bonne organisation de l'espace, canalisation, régulation des flux et des pratiques, etc

En cas d'accident
sur le sentier lié à la
pratique de la
randonnée ?



Convention existante

Responsabilité
en cas d'accident
assumé par la
collectivité
(régime plus
favorable)



Pas de convention

Responsabilité
en cas d'accident
assumé par l'
AFP ou le
propriétaire

Perspectives



Conditions de réussite



Mettre à plat la gouvernance sur ces espaces

(puis dans un deuxième temps , formaliser l'organisation = par ex via la contractualisation)



Une bonne coordination entre acteurs usagers et aménageurs de l'espace (mairie, AFP, maitre ouvrage, office de tourisme etc)

Quelles pistes de travail ?

- Mise en place de partenariat renforcé avec le Département ? (exemple partenariat CD73-SAFER)
- Mise en place d'un partenariat avec la DDCSPP concernant les évènements (trail, course de VTT...)
- Outil / plan de diffusion d' explication sur le rôle des AFP (peu connu par les acteurs touristiques)?

Quel besoin en accompagnement pour les AFP ?

- diagnostic par AFP pour compléter les statuts ?
- pour cartographier les usages ?
- pour contractualiser avec les acteurs touristiques ?
- pour animer des groupe de concertation multi usage à l'échelle de l'AFP?

3-Perspectives



Focus sur la signalétique de cohabitation randonnée/espaces pastoraux :

- Démarche déjà lancée sur d'autres départements (*Isère, Ain, Haute Savoie...*)
- En 2019, le Département a fait appel à la SEA afin d'étudier la possibilité de déploiement d'une signalétique sur le département (comparaison des signalétiques initiées dans les départements voisins, création d'un scénario pour la Savoie, budgétisation)
- Lancement d'un groupe de travail dans le prochain semestre en Savoie :
 - ➔ définir le cahier des charges de la signalétique
 - ➔ planifier les secteurs de pose du mobilier
 - ➔ déploiement et suivi

